

# OPTER POUR LES COUCHES LAVABLES



BON POUR LE  
PORTEFEUILLE,  
BON POUR  
L'ENVIRONNEMENT

PROFITEZ D'UNE  
SUBVENTION  
ALLANT JUSQU'À

**100 \$**

À L'ACHAT DE  
24 COUCHES  
LAVABLES  
POUR  
BÉBÉ!



Ville de LORRAINE

[www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca)

Les jeunes familles qui se procurent un minimum de 24 couches pour bébé lavables par enfant peuvent désormais bénéficier d'une subvention maximale de 100 \$.

## Pourquoi choisir les couches lavables ?

**Parce que :**

- Jusqu'à l'apprentissage de la propreté, un enfant utilise entre 5000 à 7000 couches jetables (une tonne de couches environ) alors que 24 couches lavables suffisent, sans compter qu'un 2<sup>e</sup> enfant pourra les réutiliser ;
- La fabrication de cette tonne de couches nécessite environ 25 kg de plastique et 67 kg de pétrole ;
- Une couche jetable prend jusqu'à 500 ans pour se décomposer alors qu'une couche lavable nécessite 6 mois maximum.

## Conditions d'admissibilité

- Être résident d'une habitation résidentielle sur le territoire de Lorraine.
- Soumettre le formulaire de remboursement dûment rempli, le signer et joindre la facture originale. Transmettez votre demande à la Ville au plus tard 90 jours après l'achat des couches. La subvention maximale accordée est de 100 \$ ;
- Faire une seule demande de subvention par enfant ;
- Les couches lavables pour bébé achetées doivent être neuves ;
- Fournir une preuve d'identité sur laquelle apparaît la date de naissance de l'enfant pour lequel vous demandez une subvention ;
- N'avoir aucuns arrérages de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, dus pour votre propriété.

**Note :**

Tout propriétaire dont la résidence est exempte de taxes foncières, municipales ou scolaires n'est pas admissible à ce programme de subvention.

**Les documents sont rendus disponibles aux fins d'information uniquement. En cas de différence entre le règlement adopté par le conseil municipal et le présent dépliant, le premier prévaut.**

# FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

## IDENTIFICATION DU PARENT REQUÉRANT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Preuve de résidence fournie : \_\_\_\_\_

Propriétaire  Locataire

## IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Preuve d'identité fournie : \_\_\_\_\_

## AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Date d'achat des couches : \_\_\_\_\_

Nombre de couches achetées : \_\_\_\_\_

Nom du fournisseur : \_\_\_\_\_

## ATTESTATION DU PARENT

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus  
sont vrais et complets :

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

La facture des couches lavables doit indiquer  
le nom et les coordonnées du fournisseur  
à qui elles ont été achetées.



**Vous recevrez votre subvention dans les 90 jours suivant l'achat des couches lavables si vous avez déjà transmis à la Ville la facture et le formulaire de remboursement dûment rempli.**

Faites parvenir votre formulaire de remboursement ainsi que la facture originale à :

**Ville de Lorraine**

Hôtel de ville

**Programme de subvention  
Couches lavables**

33, boulevard De Gaulle  
Lorraine (Québec) J6Z 3W9

**HEURES D'OUVERTURE**

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 17 h

Vendredi de 8 h 15 à 12 h

Information :

450 621-8550, poste 233



**Ville de LORRAINE**

[www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca)